

[Texte]

fois, de la formation des maîtres et de la recherche linguistique. J'ai bon espoir que nous pourrions sous peu lancer cette deuxième partie du programme et utiliser les fonds prévus au budget à ces fins.

De plus, nous sommes en train de discuter avec les provinces de l'aide que le gouvernement fédéral pourrait leur apporter dans quelques autres domaines. Entre autres nous espérons pouvoir permettre aux provinces intéressées d'utiliser, lorsque cela est possible, les installations et les services que le gouvernement fédéral a mis sur pied pour ses propres besoins, comme les écoles de langues de la Commission de la Fonction publique et les services fédéraux de traduction.

● 0940

The government has accepted the recommendation of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism directed to the federal government with respect to bilingualism in the private sector. It is also prepared to cooperate with the provinces in this regard. Programs to meet the more pressing needs of the private sector are now being formulated. For instance, it is envisaged that a summer school program would enable an increasing number of young Canadians to acquire a practical knowledge of the second language. Other measures being implemented would include help to provide interpretation and translation services at important national conferences for non profit groups, funds for the translation of a number of outstanding Canadian books or articles mainly in the field of social and natural sciences, collaboration with industry in furthering bilingualism in its structure.

In addition to its program of bilingualism in the public service and of assistance to the provinces for bilingual education the government is implementing a program seeking to promote the linguistic and cultural development of the official language community in areas where there are established minorities and to promote intercultural understanding and harmony. In so doing, the government seeks to respond to the needs of the groups with which it works and through a grants program to support and improve the quality of the work undertaken by associations and organizations having similar objectives.

This program, the grant budget of which was \$1,665,000 for the previous fiscal year, is still in the experimental stage and no budget increase is sought from Parliament for the new fiscal year.

In the arts and cultural support in the British Columbia centennial a decrease of \$40,869,000 represents funds of a nonrenewable character for the centennial of Manitoba and British Columbia.

● 0945

Aide à l'éducation (\$85,800,000)

Le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces fournit un apport financier aux provinces pour les coûts de fonctionnement encourus au titre de l'enseignement post-secondaire. Cet apport s'élève à 50 p. 100 de ces coûts sauf pour les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick qui reçoivent un montant qui était à l'origine (soit en 1967-1968) de \$15.00 per capita et qui est majoré chaque année d'un pourcentage correspondant à celui de

[Interprétation]

We are also having discussions with the provinces concerning assistance that could be provided by the Federal Government in other areas. For example, we hope to be able to allow interested provinces to make use, wherever possible, of facilities and services established by the Federal Government to supply its own needs, such as the Public Service Commission Language School and the Federal Translation Services.

Le gouvernement a accepté les recommandations qui ont été adressées à l'administration fédérale par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme à propos du secteur privé, et il est également disposé à collaborer avec les provinces à cet égard. Des programmes visant à répondre aux besoins les plus pressants du secteur privé sont actuellement en voie d'élaboration. On songe, par exemple, à une école d'été dispensant un programme qui permettrait à un nombre croissant de jeunes Canadiens d'acquérir une connaissance pratique de la langue seconde. D'autres mesures en voie d'élaboration porteraient notamment sur l'aide nécessaire pour fournir des services d'interprétation et de traduction lors d'importantes conférences nationales intéressantes des institutions à but non lucratif, l'aide financière nécessaire en vue de la traduction d'un certain nombre de livres ou d'articles remarquables rédigés par des Canadiens, surtout dans le domaine des sciences sociales et naturelles, la collaboration avec l'industrie en vue de l'expansion du bilinguisme au sein de ses cadres.

Outre ces programmes de bilinguisme dans la Fonction publique et l'aide qu'il accorde aux provinces en vue d'un enseignement bilingue, le gouvernement met en marche à l'heure actuelle un programme destiné à promouvoir l'expansion linguistique et culturelle des groupes de langues officielles dans les régions où ils constituent une minorité et à favoriser la compréhension et l'harmonie entre les groupes culturels. Le gouvernement s'efforce ainsi de répondre aux besoins des groupes avec lesquels il travaille et, grâce à un programme de subventions, d'appuyer et d'améliorer le travail entrepris par les associations et organisations dont les objectifs sont similaires.

Ce programme, dont le budget de subventions était de 1 million 665 mille dollars pour la première année financière, en est toujours au stade expérimental, et aucune augmentation budgétaire n'est demandée du Parlement pour la nouvelle année financière.

Dans le programme d'aide aux activités artistiques et culturelles du Centenaire de la Colombie-Britannique, la réduction de \$40,869,000 représente des fonds non renouvelables concernant le Centenaire du Manitoba et celui de la Colombie-Britannique.

Education Support Program (\$85,800,000)

Under the federal-provincial Fiscal Arrangements Act, the federal government provides financial assistance to the provinces in respect of operating expenditures for post secondary education. Assistance amounts to 50 per cent of such expenditures except in the case of Prince Edward Island, Newfoundland and New Brunswick, which receives a per capita payment which was originally—that is in 1967-68—\$15, and was increased each year by a percentage corresponding to the national increase in operating expenditures for post secondary education.